

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2019
Publication : 24/05/2019

GROUPEMENT LOGISTIQUE
SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION



BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 13 MAI 2019

P.V. N° 98
Dossier N° 10-1

DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la cession, à titre gracieux, de matériels informatiques réformés au profit de l'école maternelle « les Aulnes » - 77940 Voulx,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ La cession, à titre gracieux, de deux ordinateurs au profit de l'école maternelle « les Aulnes » - 77940 Voulx.

La Présidente du Conseil d'administration


Isoline GARREAU-MILLOT



certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2019
Publication : 24/05/2019

21 JAN. 2019

COURRIER ARRIVÉE DIR.

N° 190063

académie
Créteil

éducation
nationale



Ecole maternelle « Les Aulnes »
8, rue de la Berle
77940 VOULX

Tél: 01.64.31.95.19
Courriel: ce.0771412s@ac-creteil.fr

CASDIS

A l'attention de Mme MILLOT Isoline

Présidente

56, avenue de Corbeil

77 BP 109

77001 MELUN Cedex

Voulx, le 07 décembre 2018

Objet: Cession de matériels informatiques

Madame La Présidente,

J'ai l'honneur de vous solliciter afin d'envisager l'attribution de matériels informatiques réformés pour notre Ecole Maternelle.

En effet, dans le cadre de notre projet d'école, nous aurions besoin de deux ordinateurs afin de mettre en œuvre les différentes activités prévues dans de bonnes conditions.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ma demande,

Veuillez agréer, Madame La Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Mme VILLEDIEU Nadine

Directrice